



acquisition nationalité française par filiation

Par **GHOUINI**, le **31/07/2012** à **01:00**

Mon défunt père (décédé en 2002) avait réintégré par Décret en 1981 la nationalité française, ancien Officier de l'Armée française, décoré de la Légion d'Honneur et du Mérite Militaire et avait résidé à Paris et fut même inhumé en France.

Toutes mes approches au niveau consulaire français en Algérie sont restées à ce jour lettres mortes.

Tout un dossier en béton est en ma possession pour faire valoir mes droits.

Je voudrais connaître votre assentiment sur cette situation et quelles sont les démarches à faire en préliminaire.

Je vous remercie de vos bons conseils et dans l'attente de vos éléments de réponse. Vifs remerciements

Par **youris**, le **31/07/2012** à **09:59**

bjr,

difficile de répondre sur ce type de dossier de filiation généralement complexe sans être en possession du dossier complet.

la règle générale est que vous avez la nationalité de vos parents pendant votre minorité.

que vous dit le consulat exactement ?

cdt

Par **GHOUINI**, le **31/07/2012** à **13:30**

Bonjour Mr. YOURIS

Merci d'avoir répondu à mon e.mail et je vous signale que le consulat français en algérie ne m'a jamais répondu. Néanmoins je vous informe que des cas similaires au mien ont été régularisés.

Par **GHOUINI**, le **31/07/2012** à **13:30**

Bonjour Mr. YOURIS

Merci d'avoir répondu à mon e.mail et je vous signale que le consulat français en algérie ne m'a jamais répondu. Neanmoins je vous informe que des cas similaires au mien ont été régularisés.